

*POSITION ACTUELLE DU CANADA*

Ces cinq dernières années, le Canada s'est déclaré favorable à l'interprétation stricte du Traité ABM tout en affirmant qu'il n'était pas disposé à participer au programme IDS à un niveau gouvernemental.

Le 26 mars 1985, le Canada et les autres pays de l'OTAN, ainsi que l'Australie, le Japon et Israël, ont reçu une lettre du secrétaire d'État américain à la Défense, M. Caspar Weinberger, qui les invitait à participer au programme de recherches de l'IDS. Le 7 septembre 1985, après une étude intra-gouvernementale et plusieurs audiences parlementaires publiques, le Canada a décliné l'offre américaine d'une participation officielle au programme de recherches, mais il a laissé les entreprises privées canadiennes libres de chercher à obtenir des contrats dans le cadre de l'IDS. Parmi les pays alliés contactés par les États-Unis, cinq (le Royaume-Uni, l'Allemagne de l'Ouest, l'Italie, Israël et le Japon) ont signé des protocoles d'accord en vertu desquels ils participeront à l'IDS.

Le gouvernement canadien a fait savoir à maintes reprises que, quand bien même il ne voulait pas s'engager directement dans la recherche liée à l'IDS, il lui paraissait prudent que l'Occident effectue des recherches dans ce domaine. C'est la position officielle que le ministre des Affaires extérieures, M. Clark, a exposée le 5 mars 1987, à l'issue d'un entretien avec M. Paul Nitze, conseiller spécial auprès du président Reagan en matière de limitation des armements. Après avoir répété que le Canada souhaitait voir les États-Unis faire leur interprétation stricte du Traité ABM, M. Clark a déclaré :

L'adoption d'une interprétation plus large pourrait avoir sur la stabilité et la sécurité internationales des répercussions politiques et stratégiques notables qui demandent d'être examinées et analysées soigneusement. Toute mesure unilatérale, venant de l'une ou l'autre partie au Traité, qui pourrait affecter l'équilibre stratégique actuel inquiéterait vivement le Canada.

(...) Le Canada a appuyé le programme de recherche de l'Initiative de défense stratégique, qu'il considère comme une mesure prudente, compte tenu du fait que les Soviétiques mènent eux aussi des activités analogues d'importance dans le domaine de la défense anti-missiles. Nous croyons cependant que toute transition vers une plus grande dépendance à l'égard des systèmes de défense stratégique devrait d'abord faire l'objet d'un accord entre les deux superpuissances et être accompagnée d'une réduction notable des forces stratégiques offensives (...)